



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 8 août 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le 8 août deux mille onze (8 août 2011) à 19h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2,
La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
Le conseiller Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4,
Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5

Est absent; le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6, et son absence est motivée.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Denis Jubinville, directeur des finances en l'absence de la directrice générale, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est :2

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2011**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ratification de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat : Appel d'offres publics numéro 08-2011 – prolongement et réfection de conduites d'égout rue du Centenaire
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

1. RÉS.198 -11

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19h30, il est proposé par Mme Diane Pigeon conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance extraordinaire.

Adoptée

2. RÉS.199-11

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon,conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. RÉS.200-11

**OCTROI DU CONTRAT APPEL D'OFFRES NUMÉRO 08-2011 –
1953**



PROLONGEMENT ET RÉFECTION DE CONDUITES D'ÉGOUT RUE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE

suite à l'appel d'offres publics numéro 08-2011, concernant le prolongement et la réfection du réseau d'égout sanitaire sur la rue du Centenaire le résultat de l'ouverture des soumissions du 8 août 2011, à 10h01, est le suivant :

SOUSSIONNAIRES	DATE ET HEURE DE LA RÉCEPTION	MONTANT – TAXES INCLUSES
Entreprise TGC Inc.	8 août 2011 8h25	526 839,04 \$
MBN Construction	8 août 9h45	649 722,95 \$
9088-9569 Québec Inc.	8 août 2011 9h50	566 985,21 \$

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Denis Jubinville, directeur des finances, procède publiquement à l'ouverture des soumissions en présence de M. Roch Gervais, directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT

l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme Infrastructure Québec Municipal (PIQM) permettant la réalisation de travaux de réfection et de prolongement du réseau d'égout sur la rue du Centenaire;

CONSIDÉRANT

l'ouverture des soumissions dûment réalisée en date du 8 août 2011 à l'Hôtel de Ville de La Conception;

CONSIDÉRANT

l'approbation de la conformité de la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire par la firme Genivar Inc. suivant l'analyse de cette dernière;

CONSIDÉRANT

les recommandations de la firme Genivar Inc. à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire retenu pour la réalisation desdits travaux;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter d'octroyer le contrat à Entreprise TGC Inc le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection et de prolongement du réseau d'égout sur la rue du Centenaire pour un montant de 526,939,04 \$ taxes incluses.

Que ce montant soit prix à même le règlement d'emprunt numéro 05-2011.

Adoptée

Période de questions du public

5. RÉS.201-11

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19h40, il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



Denis Jubinville
Directeur des finances
En l'absence de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Maurice Plouffe
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.